

**Département**  
Loire-Atlantique  
**Arrondissement**  
Saint-Nazaire  
**Canton**  
Saint-Nazaire 2

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du Mercredi 27 septembre 2023

**DEL\_20230927\_11**

Nombre de Conseillers  
En exercice  
De présents  
De votants

**29**

**24**

**28**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre,  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

**Convention  
d'occupation  
précaire mairie de  
Trignac  
RCT  
rugby club de  
Trignac  
48 rue A. Vinçon  
44570 Trignac**

**Etaient présents :**

Claude AUFORT - Jean-Louis LELIEVRE - Gilles BRIAND  
Laurence FREMINET - Hervé MORICE - Emilie CORDIER  
Denis ROULAND - Myriam LEROUX - Sébastien WAIRY  
Stéphanie BURNEL - Eric MEIGNEN - Cécile OLIVIER - Benoît  
PICHARD Laurence DUPONT - Yannick BEAUVAIS - Jessica NICOLAS  
Jean-Pierre LE CROM - Thierno DIALLO - Magali MACE - David PELON  
Françoise HAFFRAY - Didier NOUZILLEAU - Cécile NICOLAS  
Aurélie LE GUNEHEC

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

- Dominique MAHE-VINCE a donné son pouvoir à Laurence FREMINET  
- Benoît PICHARD a donné son pouvoir à Cécile OLIVIER  
- Michel CONANEC a donné son pouvoir à Aurélie LEGUNEHEC  
- Alain DESMARS a donné son pouvoir à Gilles BRIAND

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

**29 septembre 2023**

Et que la convocation avait été faite le

**20 septembre 2023**

**Absente : Elodie LE BOT, démissionnaire en date du 25.09.2023**

M. Yannick BEAUVAIS a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Exposé,

Dans le cadre de sa politique de soutien et de développement des activités physiques et sportives, la Commune de Trignac réalise des équipements sportifs et assure la maintenance de ceux existants afin de répondre aux besoins recensés et les met à disposition des associations sportives pour leur permettre de mener à bien les différentes actions de leur projet de développement.

La Commune de Trignac souhaite renforcer son soutien au développement du club de rugby de Trignac en facilitant l'accueil de nouveaux acteurs du club.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de mise à disposition des locaux appelé située 48 rue Albert Vinçon à Trignac à l'association RCT pour permettre l'accueil de ces membres par conventionnement dans ces locaux.

La Commune donne en location au preneur pour un usage de maison le local sis 48 rue Albert Vinçon à Trignac (44570) - sur le terrain cadastré 210B0 267 d'une superficie de 120 m<sup>2</sup>. Dans ce cadre, le preneur est autorisé à occuper les locaux ci-après désignés :

- Composition des lieux : entrée, salle d'eau, séjour, deux chambres et jardin

La présente convention est accordée à titre précaire et révocable pour une durée initiale de 3 ans prenant effet à sa date de notification pour se terminer le 31 juillet 2026.

L'occupation des lieux objet des présentes est consentie et acceptée moyennant une redevance mensuelle nette de 600 euros (six cents euros) hors charges qui seront assumées par les locataires

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** la délégation du conseil municipal au maire en date du 10 juillet 2023,

**VU** l'avis de la commission des finances en date du 18 septembre 2023,

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
DECIDE**

**Article 1** : Autorise le Maire à signer la convention à titre précaire et révocable pour une durée initiale de 3 ans

**Article 2** : Dit que la recette sera imputée à l'article 752 du budget principal

**Article 3** : Autorise le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette délibération.

Voix pour	28
Voix contre	0
Abstentions	0

Transmis à M. le Sous-Préfet le :  
Reçu par M. le Sous-Préfet le :  
Retour en Mairie le :  
Publié ou affiché le :



Pour extrait conforme  
Le Maire  
Claude AUFORT